

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 AVRIL 2013

Présents : tous les conseillers.

Secrétaire : M. Sylvain MARMONIER

Convocations du 16 avril 2013

AFFICHE LE : 02 Mai 2013

TRAVAUX SALLE SOCIO-CULTURELLE.

Présentation de l'analyse de l'ouverture des plis par M. Gorry, économiste du cabinet Prillard.

DELIBERATION : choix des entreprises.

Voté à l'unanimité

N° LOT	DENOMINATION LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT MARCHE
1	DEMOLITIONS MACONNERIE	BTT 25025 BESANCON Cedex	8 948.11 €
2	ECHAFAUDAGE	HUSSOR ERECTA 68650 LAPOUTROIE	6 800.00 €
3	CHARPENTE BOIS COUVERTURE ZINGUERIE	JP NORMAND 25390 GUYANS-VENNES	90 223.36 €
4	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	COURVOISIER 25602 VIEUX CHARMONT	10 669.00 €
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	VERMOT Gérard 25500 LA CHENALOTTE	23 760.23 €
6	PLATRERIE ISOLATION PEINTURE	BISONTINE DE PEINTURE 25770 SERRE LES SAPINS	37 986.66 € + OPTION RETENUE : 11 078.92 €
7	CARRELAGE FAÏENCE	SALVI Joseph 25500 MONTLEBON	6 338.40 €
8	ISOLATIONS EXTERIEURES	BONGLET BESANCON 25480 ECOLE VALENTIN	39 373.12 €
9	AGENCEMENT	FRANCHE COMTE AGENCEMENT 25500 LES FINS	3 000.00 €
10	CHAMBRES FROIDES	INSTALL NORD SAS 25461 ETUPES CEDEX	4 387.10 €
11	ELECTRICITE VENTILATION	BALOSSI MARGUET 25500 MORTEAU	16 129.51 €
12	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	PEYRAFORT 25580 ETALANS	8 605.00 €

AMENAGEMENT PLACES DE PARKING DEVANT L'ECOLE

Délibération pour la demande de subvention auprès du Conseil Général.

MODIFICATION DES MODALITES DE FACTURATION ASSAINISSEMENT FAITE PAR GAZ ET EAUX.

- Mise en place d'une **part communale fixe par foyer** d'un montant de **42 €**
- Instauration d'une **part individuelle de 40 € par personne** résidente au foyer (égale à 40 M3 à 1 €), et **d'une demi part de 20 €** pour les étudiants.
- Pour les gîtes et résidences secondaires, pas de part individuelle mais une part fixe de **60 €** (correspondant à 1.5 part individuelle)

LOCATION DU LOGEMENT BATIMENT MAIRIE.

Vu que les travaux ne seront pas réalisés dans un avenir proche, le logement sera reloué à compter du 1^{er} juin 2013.

VALIDATION DE LA COMPOSITION DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES EPCI A FISCALITE PROPRE.

La commune de La Chenalotte restera représentée par 3 délégués à la CCPR (comme actuellement), malgré la baisse de l'effectif global, qui passe de 43 à 37 délégués.

CREATION AIRE DE RETOURNEMENT, RUE CHARLEMAGNE.

Délibération pour la demande de subvention parlementaire au Sénateur Claude JEANNEROT concernant le projet de création d'une aire de retournement rue Charlemagne.

DIVERS.

Le nettoyage du village a eu lieu le 27 avril. Merci de faire le maximum pour le maintenir propre !

La commune a installé 2 bornes de poubelles pour les crottes de chien, l'une au centre du village et l'autre dans la rue du Bois Joli. Les propriétaires de chiens sont donc invités à les utiliser sans modération.

RAPPEL DES HEURES DE TONTE.

- du lundi au vendredi :	de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30
- les samedis :	de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H 30
- les dimanches et jours fériés :	de 10 H à 12 H.

POUR DECLARER VOS REVENUS, PENSEZ INTERNET!

La télédéclaration, c'est simple, souple, sécurisé et écologique.

Quelques « clics » suffisent et vous bénéficiez d'un délai supplémentaire (7 juin minuit).

Alors dès le 19 avril, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr et simplifiez-vous la vie!

Vous pourrez aussi découvrir les nouveautés et les simplifications de la déclaration 2013 et adhérer au service en ligne de paiement par prélèvement ou par mensualisation.